

Baux commerciaux :

De nombreuses enseignes de commerce de détail sont menacées de fermer sans un soutien additionnel des autorités et efforts des bailleurs

Montréal, 29 avril 2020

Prenant la défense de toutes les enseignes de commerce de détail Membres de la Chambre de Commerce et d'industrie française au Canada (CCIFC), la CCIFC demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'élargir, dans les meilleurs délais, les critères de son programme d'aide aux loyers commerciaux (AUCLC). La CCIFC salue l'effort déjà consenti mais l'aide proposée reste inapplicable pour bon nombre de commerçants travaillant avec de gros bailleurs.

L'enjeu du paiement des loyers

Les commerces de détail ont pu remonter à plusieurs reprises à la CCIFC ainsi qu'au Service économique de l'Ambassade de France au Canada leur enjeu crucial face à la crise de la Covid-19 : les loyers à payer auprès des bailleurs sont devenus une charge impossible à supporter sans revenus depuis la fermeture des commerces courant mars. La trésorerie s'amointrissant chaque semaine, plusieurs dirigeants d'enseignes craignent la fermeture de leurs magasins dans l'année 2020.

Les grands détaillants, chaînes de magasins et même commerçants seuls, traitant avec un gros bailleur, ne bénéficient pour le moment, d'aucune baisse ou gratuité du loyer par leur locataire, et ne peuvent bénéficier de l'AUCLC telle que présentée à ce jour.

Commerçants présents lors des visio-conférences de la CCIFC :

Decathlon, Jeff de Bruges, Lacoste, Okaidi, restaurants 3 Brasseurs Roche Bobois, Yves Rocher

Des solutions

La CCIFC est en accord avec les propositions présentées dans le communiqué de presse du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) du 29 avril 2020 et précisées ci-dessous :

Le Conseil québécois du commerce de détail propose différentes pistes au gouvernement du Canada afin de bonifier son programme AUCLC et de redonner du pouvoir aux détaillants, dont celles-ci :

- L'inclusion de tous les détaillants;
- L'obligation des bailleurs de participer au programme lorsqu'un détaillant en fait la demande;
- Le paiement des loyers selon le pourcentage des ventes en magasin jusqu'au 31.12.2020;
- La possibilité jusqu'au 31 décembre de ne pas avoir à payer le loyer commercial tant que le magasin n'est pas ouvert.

La direction de la CCIFC, avec le regroupement de ses Membres commerçants reste à la disposition des cabinets des ministères pour aider à trouver des mécanismes applicables dès que possible.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie française au Canada (CCIFC) :

La CCIFC appartient au réseau CCI France International qui regroupe 124 chambres françaises dans 93 pays et réunit 37 000 entreprises françaises et locales. La CCIFC est reconnue d'utilité publique par le gouvernement français et fait partie du dispositif Team France Export. La CCIFC est la plus ancienne chambre de commerce étrangère présente à Montréal. Depuis 1886 elle œuvre au développement d'affaires entre la France et le Canada. L'organisation, à but non lucratif, est au cœur de l'écosystème d'affaires franco-québécois et a pour mission d'accompagner les entreprises françaises dans leur développement au Canada. Elle initie et facilite le réseau et le partenariat d'entreprises et informe sur les dynamiques de marché entre la France et le Canada. Par ailleurs, la CCIFC anime le réseau d'affaires et favorise les mises en relation et le maillage entre les entreprises françaises et locales, grâce à l'expertise des 300 entreprises membres. Son réseau est riche, grâce à sa diversité, tant dans les secteurs, que dans la taille et le niveau de maturité des entreprises.

Renseignements :

Sandrine Perreault

Directrice générale, CCI française au Canada

1455, rue Drummond, Montréal (QC) H3G 1W3

sperreault@ccifcmtl.ca

Cell : 438 392 2707

www.ccifcmtl.ca

